

## Le Voyage du Maréchal en Zone Nord

### Les agressions anglo-américaines

Le maréchal Pétain a quitté, vendredi matin, en automobile, sa résidence provisoire de l'Île-France, et s'est rendu à Nancy, après avoir traversé Meaux, Saint-Dizier, Toul et Sézanne. Dès l'entrée des faubourgs de Nancy, le chef de l'Etat a été salué par des acclamations enthousiastes.

S'adressant à la foule immense, il a déclaré : « Aujourd'hui, je viens parmi vous dans une période tragique. De grandes épreuves nous atteignent. De plus graves pourront nous frapper encore. Notre territoire peut être le champ de bataille de deux armées adverses.

« Restez fidèles à votre devoir, ne vous mêlez pas des affaires des autres. Vous attireriez sur vous de terribles représailles et vous accroîtriez les malheurs de la Patrie.

« Suivez-moi. Attendez avec calme les événements. Si vous restez fermes, si vous obéissez à mes ordres, la France se relèvera et nous connaîtrons des jours meilleurs dans une Europe sauvée et réconciliée. »

Le Maréchal est ensuite parti pour Epinal, où il a retrouvé le même accueil chaleureux. Et, parcourant les ruines de cette ville, il a dit : « Je suis écœurée par vous ceux qui ont semé tant de souffrances et de douleurs. »

Un peu plus tard, à Dijon, le chef de l'Etat, tant à son arrivée qu'à son départ, a soulevé des vivats et de nouvelles acclamations. Au cours de sa visite, il avait fait entendre ces paroles : « Il n'y a pas de prétexte qui puisse justifier ces sanglantes hécatombes. »

Enfin, le Maréchal, après avoir apporté son appui moral aux populations bombardées de la zone nord, comme il l'avait fait récemment aux populations de la région parisienne, est rentré à Vichy et est installé dans une résidence en dehors de la ville.

Les scandaleuses agressions aériennes dont de nombreuses régions de la France ont été l'objet ces jours derniers, qui ont fait des milliers de morts et des milliers de blessés, ont provoqué une vive indignation, mais ont aussi démontré que, dans son malheur, la France est en train de refaire son unité morale autour du Maréchal.

Une constatation est faite : le passage du Chef de l'Etat en zone nord a été marqué par l'immense fervor des foules.

ABONNEMENTS  
Prix unique :  
Un an... 50 francs  
Téléphone 5  
C/c. P. Limoges 267.19

# L'INDEPENDANT

Direction et Administration : 108, rue Neuve d'Argenson

ANNONCES

la ligne  
Chronique locale 5 fr.  
Annonces classées 4 »  
— judiciaires 6 »  
— commerciales 3 50

## D'une semaine... à l'autre

— Près de 3 500 morts, plusieurs milliers de blessés, tel est le tragique bilan des bombardements terroristes effectués en trois jours par l'aviation anglo-américaine à Marseille, St-Etienne, Lyon, Avignon, la région parisienne, la Seine-et-Oise, Nice, Nîmes, Rouen, Amiens, le Nord, le Pas-de-Calais, Abbeville, etc.

— Le maréchal Pétain, après sa visite aux populations bombardées de la zone nord, est rentré à Vichy. Partout, à Nancy et à Dijon notamment, le chef de l'Etat a reçu l'accueil le plus enthousiaste.

En trois jours, deux bombardements ont fait, à Orléans, 270 morts et 2 500 sinistrés. La cathédrale, magnifique joyau d'architecture gothique, a été atteinte.

— L'indépendance de l'Islande serait proclamée le mois prochain.

— M. Churchill a invité l'ex-général de Gaulle à visiter l'Angleterre dans un très proche avenir.

— Toute circulation de véhicules à moteur est interdite entre 21 heures et 5 heures dans certains départements, y compris la Dordogne. Aucune autorisation exceptionnelle ne sera délivrée.

— Cinq faux policiers se sont emparés d'une somme de 900.000 francs au domicile du directeur d'un salon de coiffure, à Cannes.

— Après neuf mois de lutte, un journal britannique, le *Daily Telegraph*, reconnaît la faillite de l'administration anglo-américaine en Italie du sud et souligne l'état misérable de la population.

— M. Churchill a été nommé à nouveau, au cours d'un discours, que l'Angleterre ne pourra reconnaître le Comité d'Alger.

— L'amiral Nakamura, la marine nipponne, écrit que ce n'est qu'en 1945 que des opérations décisives auront lieu dans le Pacifique.

— Des cours criminelles extraordinaires jugeront les terroristes ; leurs décisions sont exécutoires immédiatement et ne sont susceptibles d'aucun recours ni pourvoi en cassation.

— Le préfet de la Dordogne a été reçu par le chef du Gouvernement et plusieurs ministres.

## Le Ravitaillement Général de la Dordogne

**Viande.** — L'intendant directeur départemental du Ravitaillement général de la Dordogne informe les consommateurs de la Dordogne qu'en raison de l'insuffisance actuelle des réalisations de bétail dans la région de Limoges, et par décision ministérielle, la ration hebdomadaire de viande est réduite à 60 grammes dans tous les départements de la région.

Cependant, tout département qui aura réalisé son imposition au cours d'une semaine pourra mettre en consommation la ration normale de 120 grammes au cours de la semaine suivante.

L'intendant a grand espoir de pouvoir très bientôt user de cette faculté, en raison des dispositions prises pour accroître les réalisations et grâce à la compréhension qu'il ne manquera pas de trouver auprès des producteurs.

— En raison de la réduction du taux de la ration de viande, sont seuls honorés au titre du mois de juin les tickets de la feuille de viande portant les numéros 1, 2, 3, 5, 7, 9, 11 et 13.

**Sucre.** — Il est prescrit aux épiciers détaillants du département de la Dordogne et des communes rattachées de la Gironde de n'effectuer aucune distribution de sucre, au titre de Juin, aux consommateurs, avant la date qui sera précisée ultérieurement par voie de presse.

Les déclarations de stocks envoyées directement à la Direction départementale du Ravitaillement général de la Dordogne, 1, place du Palais, à Périgueux, devront mentionner toute quantité de sucre, si minime soit-elle, détenue par les commerçants au 31 mai 1944. Des contrôles seront effectués et les contrevenants seront poursuivis conformément aux textes en vigueur.

**Matières grasses.** — Dès parution du présent communiqué et au fur et à mesure des arrivages, distribution aux consommateurs des communes autres que Périgueux, Bergerac et Sainte-Foy-la-Grande, d'une ration de beurre de 50 grs, contre remise des tickets 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 de la feuille de denrées diverses, type normal de mai 1944 (texte bistre).

**Confiserie.** — Dès parution du présent communiqué, distribution de la ration de confiserie aux consommateurs des catégories E, J1, J2 et V, à l'exclusion des P1, P2, et P4.

Taux de la ration : 125 grs. Ticket d'échange : DH de la feuille de denrées diverses de mai 1944.

**Confitures.** — Dès parution du présent communiqué et au fur et à mesure des arrivages et mises en place, distribution de la ration de mai 1944.

1. Localités dotées du titre régional (Périgueux, Bergerac, Sainte-Foy-la-Grande). — Taux de la ration : Catégorie E, 250 grs ; Catégories J1, J2, J3, V, 375 grs ; Catégories A, T, G et P, 125 grs. Ticket d'échange : DT de la feuille de denrées diverses du mois de mai (teinte rouge, fond rouge et bleu).

2. Localités dotées du titre normal (communes autres que Périgueux, Bergerac, Sainte-Foy-la-Grande). — Taux de la ration : Catégories E, J1, J2, J3,

(à l'exclusion des détenteurs des feuilles de denrées diverses du titre P1, P2 et P4), 250 grs. Ticket d'échange : DT de la feuille de denrées diverses du mois de mai (teinte bistre, fond vert et orange). Le ticket DT contera la valeur d'échange jusqu'au 30 juin 1944 inclus.

**Le ravitaillement de la population.** — D'un communiqué de la Préfecture, que l'abondance des matières ne nous permet pas de reproduire en entier, nous extrayons les lignes suivantes :

Dans la situation actuelle, de brusques interruptions des transports et de la circulation peuvent compromettre le ravitaillement de la population et même le rendre momentanément impossible.

C'est ainsi que, dès la fin d'avril, M. le Directeur départemental du Ravitaillement général recommandait, par la voie de la presse, aux bénéficiaires des rations supplémentaires mises en distribution à l'occasion du 1<sup>er</sup> mai, de constituer de petits « stocks familiaux ».

D'autre part, un arrêté préfectoral mettra prochainement les consommateurs de Périgueux, Bergerac, Sarlat et des principales localités du département dans l'obligation d'acheter, au début de chaque mois, chez leur boulanger habituel, des pains spéciaux de 500 grammes, genre « pain de prisonnier », à raison d'un pain par personne. Ces pains, qui peuvent être conservés pendant un mois, devront être consommés dans les derniers jours du mois et remplacés ensuite dans le moindre délai. La vente aura lieu contre remise par le consommateur de tickets correspondant au poids du pain. Un approvisionnement en pain d'un jour et demi sera ainsi réalisé au sein de chaque famille.

A compter du 1<sup>er</sup> juin prochain, un autre arrêté préfectoral réglementera également la vente du pain en obligeant les consommateurs à s'approvisionner chez le boulanger qui, en vertu des instructions antérieurement données, a dû apposer sur leurs feuilles de tickets de pain son nom et son adresse à l'aide d'un timbre humide ou d'une indication manuscrite.

Le public ne doit pas tirer un sujet d'inquiétude de ces mesures, mais y voir simplement de la part des pouvoirs publics le souci, quelles que soient les circonstances, d'assurer à la population un minimum de ravitaillement.

**Trio de voleurs.** — Le 29 mai, la gendarmerie de Sigoulès appréhenda trois travailleurs indochinois, qui cherchaient à écouler dans les environs de Flangeac et de Sanssaignac, des pantalons, chemises et pièces d'étoffe qu'ils avaient soustraits à la Ponderrie nationale de Bergerac.

Les prix variaient de 400 à 500 fr. pour les pantalons, 200 à 300 fr. pour les chemises et 800 fr. pour les coupons d'étoffe.

Près le 30 mai, les gendarmes défermèrent le trio au parquet de Bergerac ; après interrogatoire par M. le Procureur de la République, mandat de dépôt qui fut ensuite confirmé, fut décerné contre : Huyah Dan, 39 ans, Nguyen Dang Hoanh, 35 ans, et Nguyen Van Ouyin, 39 ans, travailleurs indochinois à la P.N.B.



**Cour d'appel d'Agen.** — Par jugement du 15 avril 1943, dont nous avons rendu compte en son temps, le tribunal correctionnel de Bergerac a condamné M. Juhet, notaire à Bergerac, à 6 000 francs d'amende pour non-déclaration d'un stock de boîtes de haricots verts et infractions aux textes sur l'abatage familial. Sur appel et après un supplément d'information, la Cour d'Agen vient d'être arrêtée le 4 mai, de réformer ce jugement et d'acquitter M. Juhet simplement et simplement sur tous les chefs de la prévention.

Un journal parisien dont un article est à l'origine des poursuites est actuellement poursuivi pour diffamation devant le Tribunal correctionnel de la Seine.

**Kermesse.** — Une kermesse, organisée au profit du Centre d'action sociale, place Jules Ferry, à Bergerac, a lieu dans la cour de l'immeuble Centre, le dimanche 4 juin, à 14 heures. (Entrée : place Jules-Ferry et boulevard Montaigne.)

Autre part, une vente de légumes a lieu, à cet endroit, le samedi 31 mai 1944, à partir de 14 heures.

Cette manifestation de bienfaisance comportera des attractions diverses, à l'adresse, buffet, buvette, etc.

Le Comité directeur du Centre d'action sociale invite la population de Bergerac et des environs à venir visiter les stands, où elle trouvera le meilleur accueil et l'occasion de prouver ainsi son attachement à une œuvre de bienfaisance déjà si appréciée dans la ville, en particulier dans le domaine des lois sociales et l'entraide portée aux familles nécessiteuses.

Donc, tous rendez-vous le 4 juin, à 14 heures, à la kermesse du Centre d'action sociale. Qu'on se le dise.

Prix d'entrée : 3 francs pour les adultes, 1 franc pour les enfants.

## DANS L'ARRONDISSEMENT

### MONTAZEAU

**Un drame.** — Dans la nuit du 25 au 26 mai, vers 1 heure, des malfaiteurs pénétrèrent au domicile de M. Merveillaud, 61 ans, et Marie Goumbèche, 51 ans, son épouse, demeurant ensemble à Montazeau, canton de Vénès, et, presque à bout portant, ils tirèrent à coups de carabine.

Le matin, le cadavre de M. Merveillaud fut retrouvé dans la cuisine de l'habitation, et celui de sa femme, dans la chambre à coucher du premier étage.

Avant leur départ, les malfaiteurs avaient tenté d'incendier, mais sans succès, la maison d'habitation en mettant le feu au bas de l'escalier avec des bombes. Ils avaient fait main basse sur une somme importante, des bijoux et un poste de T.S.F.

M. Lapeyrière, procureur de la République, et Kauffer, juge d'instruction, accompagné de M. Bourg, greffier, se rendirent sur les lieux et ouvrirent une information.

L'autopsie pratiquée par M. le docteur Couvel, de Vénès, permit d'établir que les deux victimes avaient été frappées à la tête et à la poitrine avec des coups de carabine calibre 6 mm.

L'enquête continue.

### SAINT-ASTIER

**Vente de muguet.** — Nous tenons à signaler le beau geste de solidarité fait à Saint-Astier par Mlle Albina, aidée par les enfants des écoles, a vendu pour 4.000 francs de muguet au profit du Secours National.

## Etabls DURAND-BARJEAUD

Il est rappelé aux actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements DURAND-BARJEAUD, qu'ils sont convoqués en Assemblée générale ordinaire pour le dimanche 11 juin, au siège social, à 15 heures (heures légales).

A l'ordre du jour déjà publié (voir notre numéro du 20 Mai), il convient d'ajouter :

Nomination d'un Commissaire suppléant.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

## La plus brillante des Carrières

vous sera réservée si vous apprenez la Comptabilité par correspondance, brochure explicative n° 32 X sur demande, accompagnée de 5 fr. pour envoi. Cours T.F.J., 65, rue de la Victoire, Paris (9<sup>e</sup>). 403

## REMERCIEMENTS

Mme P.-H. Counord ; M. et Mme Maurice Tronche et leurs enfants ; M. et Mme André Chassagne et leur enfant, leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

**Monsieur P.-H. COUNORD**

Capitaine Commandant

le Corps des Sapeurs-Pompiers de Bergerac ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance, et s'excusent des omissions involontaires qui auraient pu être commises lors de l'envoi des faire-part.

Pompes Funèbres Générales, Bergerac  
Tél. 79.

## REMERCIEMENTS

Le Colonel et Mme Ambroise Bernard ; M. et Mme Emile Bernard et leurs enfants ; M. et Mme André Magné et leurs enfants ; M. et Mme Camille Rey ; M. et Mme Marcel Vayesse, et leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

**Madame veuve Justin BERNARD**

Née Marie LASSORT

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance. Ils s'excusent auprès des personnes qui n'ont pu être touchées par les faire-part.

Pompes Funèbres Générales, Bergerac,  
Tél. 79.

N'attendez pas  
le dernier jour !

**31 JUILLET**  
**CLOTURE**

de la perception de

**L'IMPOT-METAL**

COMMISSARIAT A LA MOBILISATION DES METAUX NON FERREUX

## Les Sports

### AVIRON

#### Le S. N. B. aux régates de Castillon

Dimanche dernier, le S.N.B. participait aux régates organisées par le R.C. de Castillon.

Disons tout d'abord que les organisateurs avaient tout fait pour qu'elles obtiennent un plein succès. Ils ont réussi cent pour cent. Tout le mérite en revient à M. Pautique, le sympathique président du Rowing, et à ses dévoués collaborateurs.

11 sociétés avaient répondu à l'appel des organisateurs.

Le S.N.B. ne participait qu'à deux courses : le 4 « seniors » et le quatre « cadets ». Les premiers se sont classés troisièmes et les seconds se sont vus privés de la place de premier par suite d'un accident survenu à la barre. Robert Dufraiche et ses poulains ont bien mérité ; et ils doivent, par la suite, mieux faire encore.

Avec de l'entraînement, les rameurs du S.N.B. peuvent prétendre à tenir la dragée haute aux meilleures sociétés.

Il ne faut pas se dissimuler que le R.C. de Castillon sera un adversaire dangereux.

Avec un Gaston Marchal comme entraîneur et des hommes qui ont noms : Moulinier, Landat, Gardette, Calmon, Marchal, Lasfargeas, Lafon, Jolivet, le S.N.B. doit, comme l'an dernier, s'imposer.

D'autres peuvent venir s'ajouter à ceux que nous venons de citer.

Croyez-vous, amateurs de l'aviron, que des Feiry, des Coutanche, des Georgevill, des Jean Vié encore jeunes, ne peuvent faire une équipe capable d'inquiéter les meilleurs ?

Bien sûr que oui. Une condition à remplir : l'amour du fanion.

Souhaitons qu'autour du Président Gardette, du vétéran Roger Mestrot, de Gaston Marchal, tous ceux qui aiment le « bout de bois » se groupent. Malgré les difficultés de l'heure, la devise du S.N.B. : « Bergerac avant partout » sera une réalité.

### ESCRIME

#### Brillante victoire des Cadets à Libourne

C'est une victoire sur laquelle même les plus optimistes ne comptaient pas, que les Cadets viennent de remporter sur les réputés escrimeurs libournais.

Par 13 victoires à 11 et un match nul, nos épéistes ont triomphé d'une équipe composée de Calamel et des frères Legendre, champion de France 1942, renforcée de Sybille et Ondet.

Cette rencontre qui avait lieu à l'épée électrique par équipe de 5 tireurs, s'est disputée devant un nombreux public et fut palpitante jusqu'à l'ultime combat, puisque menés 12 à 6 les Libournais réussirent à remonter 12 à 11, pour finalement être battus sur le poteau.

L'équipe bergeracoise fut homogène, Corétil et Bussière réussirent, le premier un match nul, le second une victoire sur Calamel ce qui est une belle performance.

Gastesoleil compensa son manque d'entraînement par une ardente combativité et Breton fut régulier dans tous ses assauts.

Sabeau, champion d'épée du Limousin 1943, réalisa le maximum avec 5 victoires. Il surclassa de très loin le lot des escrimeurs. Son résultat est magnifique et se passe de commentaires.

1. H. Sabeau (Bergerac), 5 victoires.
2. J. Legendre (Libourne), 3 victoires.
3. Sybille (Libourne), 3 victoires.
4. ex-æquo Calamel (Libourne) et Corétil (Bergerac), 2 victoires et 1 nul.
5. Gastesoleil (Bergerac), 2 victoires.
6. ex-æquo Bussière (Bergerac) et Breton (Bergerac), 2 victoires.
7. Ondet (Libourne).
8. R. Legendre (Libourne).

En match préliminaire, les juniors des Cadets durent s'incliner de justesse au fleuret avec 17 victoires contre 19 à leurs adversaires.

Résultat fort honorable, car les J. Doris, R. Coicaud, Ley, Duverneuil, Nouaillon et Rigal, tirèrent tous avec cran et lors du match revanche voudront en appeler de leur défaite.

### GYMNASTIQUE

#### Finale de la Coupe de France

**Section gymnique de l'U.S.B.** — La finale de la gymnastique de la Coupe de France, s'est disputée salle Huygens, le samedi 20 mai, en présence de toutes les personnalités marquantes du monde gymnique et sous la direction autorisée de M. Lette, secrétaire général de la Fédération Française. Disons tout de suite que les sociétés finalistes qui y participèrent avaient toutes remporté des victoires, en battant les sociétés qui leur furent opposées dans leurs régions respectives.

C'est ainsi que cinq sociétés représentèrent présentes à l'appel du jury.

Citons Puteaux, représentant l'Île de France ; Nantes, représentant Loire et Bretagne ; Bergerac, le Limousin et l'Auvergne ; Chartres l'Orléanais et le Poitou ; Lille représentant le Nord de la France. Notre section bien entraînée se classa 3<sup>e</sup>, battant Chartres et Lille, après une lutte serrée où la conquête d'un 1/2 point d'avance pouvait enlever la décision.

Notre équipe composée de Kempf, Theppe, Lacour, Téjériso, se dépensa sans compter pour faire honneur à notre cité, ainsi qu'aux généreux donateurs qui, par leur beau geste aussi sportif que désintéressé, nous ont permis d'affronter malgré les difficultés de l'heure présente cette compétition Nationale. L'U.S.B. peut être fière de sa section gymnique.

Le public bergeracois qui n'appréciait pas la gymnastique à sa juste valeur, va après ce bel exploit s'intéresser à ce sport si complet, qui renferme, en outre des qualités d'énergie et de volonté, celles de l'audace et du sang-froid qui prévalent pour faire un bon gymnaste. Nous reviendrons sur cette performance admirable de nos jeunes athlètes, qui se sont trouvés aux prises avec Aubry, de Chartres, 1<sup>er</sup> du classement individuel, Duchemba, de l'A.S.M. Puteaux 2<sup>e</sup>, Touchard, A.S.M. Puteaux, bien connu des Bergeracois 3<sup>e</sup>, Kempf, notre moniteur qui fit 4<sup>e</sup>.

Ces noms suffisent à eux seuls pour se rendre compte de la difficulté de vaincre, quand on pense que Puteaux et Nantes sortis respectivement 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> en équipes étaient quatre hommes d'égal valeur.

Toutes nos félicitations à nos brillants gymnastes, et en particulier à leur moniteur Kempf, qui sut leur tracer le chemin de la victoire. Celui-ci dut se produire avec tous les champions le dimanche 31, au cours d'un gala gymnique au Vélodrome d'hiver, où il obtint les applaudissements enthousiastes de plus de 10.000 spectateurs, venus applaudir au triomphe de la gymnastique et des champions.

**PERDU** lundi de Pentecôte, petite chienne fox blanche et noir. Prière rapporter Possenti, Les Meures d'Or, av. du Barrage. Récompense, 410

**A VENDRE** matelas laine, se présenter 3, rue Merjier, de 18 h. à 19 h. 30. 404

**A VENDRE** salle à manger moderne, foncée de noyer, état neuf Soubzmaïane, r. de Rojma 406

**ON DEMANDE** pour maison bourgeoise, ménage homme jardinier, femme cuisinière, bons gages et bonne nourriture. S'ad<sup>r</sup> 108, rue Neuve (O.D.T., n° 818). 896

**JE DESIRERAI** acheter un jeune chien de Berger. Offres, 308, rue Neuve. 895

**CHERCHE** jeune homme 15-16 ans, pour courses et petits travaux maison, logé, bonne nourriture. S'ad<sup>r</sup> Office du Travail, Bergerac. (O.D.T., n° 816). 397

**MODISTE** à façon, Mlle A. Lotion évacuée de Cherboug, 26, avenue de Verdun, Reformages et transformations. 399

**ON DEMANDE** fille de chambre, bonne nourriture et bons gages. S'ad<sup>r</sup> 108, rue Neuve. (O.D.T., n° 817). 398

**A VENDRE** lit complet, fer et cuivre à 2 personnes, Bercelette, fauteuil voltaire, vestiaire femme, Laccotte, place St-Michel, faubourg, Bergerac. 400

**A VENDRE** Spiky, état neuf et harnais, Sautereau, Tombeloly, par Monclard. 401

**A VENDRE** une armoire linéaire, occasion, une glace-médailon, une petite table Louis XV. S'ad<sup>r</sup> 108, rue Neuve. 407

**A VENDRE** voiture d'enfant et phonographe occasion. S'ad<sup>r</sup> 108, rue Neuve. 408

**A VENDRE** souliers communiants, peinture 35, Fourcade, rue Merjier. 409

**MÉNAGE** domestiques agricoles, homme granger, connaissant la vigne, bons gages Bellevue, Lembras (Dgne). (O.D.T., n° 505). 390

**MÉNAGE** 2 ou 3 personnes, demandé pour vignoble, situé à Rosette Références exigées S'ad<sup>r</sup> A. De l'Argent, Bergerac. (O.D.T., n° 506). 392

**DEMANDE** femme 40-50 ans, même avec garçon 14 à 16 ans, pour soins basse-cour porcherie, tout près de Bergerac. S'ad<sup>r</sup> n° 45, rue du Pont-St-Jean. (O.D.T., n° 504). 373

**A V.** en plaine entré Gardonne et Bergerac, métairie de 10 hect., plein rapport. Bâtiments part, état, cheptels mort et vif. S'adresser à Deche, Sainte-Foy-la-Grande. 378

**BRUYÈRE** à vendre, livraison à domicile par camion. Ecrire ou s'adresser Raoul Roumagère, à Maurens. Téléphone 6. 380

**PROPRIÉTÉS,** maisons à vendre, dro<sup>r</sup> à des prix raisonnables en ville ou à la campagne. Nombreuses affaires, Agence BONNAMY, cours d'Alsace, Bergerac. 205

**A CEDER** à moitié profit, quelques truites pleines en suivies de leurs petits et quelques gros porcelets. André Normand, Lansade, par Prigonrieux. 115

**Les troubles prostatiques**

Les envies fréquentes et les difficultés d'uriner, l'inflammation, les brûlures du canal, les élançements s'irradiant jusque dans le péinée qui composent les maux du prostatique, diminuent en général d'intensité sous l'influence des Dragées de Magnogène et des Suppo Magnogène aux sels de magnésium. Le plus souvent la prostate se déconge-tionne, la vessie se vide mieux, l'urine est plus limpide, le malade se lève moins la nuit. Il éprouve une agréable sensation de bien-être. Chez les opérés, les Dragées de Magnogène favorisent un retour plus rapide des forces avec meilleur fonctionnement de la vessie. Toutes Pharmacies. Visa n° 1077 P - 7774.

Etude de M<sup>e</sup> HERTZOG, notaire à Bergerac

**Vente de Fonds de Commerce**

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Edouard HERTZOG, notaire à Bergerac, le onze mai mil neuf cent quarante quatre, enregistré le dix-neuf mai mil neuf cent quarante quatre, folio 47, n° 368, par le receveur qui a perçu les droits.

Madame Germaine POIRET, libraire, épouse divorcée de Monsieur Pierre MAISONNEUVE, demeurant à Bergerac, rue du Mourier, n° 21.

A vendu à Madame Germaine MATTER, sans profession, épouse séparée de biens de Monsieur Roger GONTHIER, avec lequel elle demeure à Bergerac, rue du Colonel de Chadois.

Un fonds de commerce de librairie-papeterie, exploité à Bergerac, rue du Mourier, n° 21, immatriculé au registre du commerce de Bergerac, le vingt-cinq octobre mil neuf cent trente-neuf, sous le n° 7.915, comprenant la clientèle, l'achalandage, l'enseigne et le nom commercial, le droit au bail de l'immeuble dans lequel est exploité le fonds de commerce.

L'entrée en jouissance est immédiate. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de M<sup>e</sup> HERTZOG, notaire à Bergerac, dans les vingt jours de la seconde insertion.

L'insertion prévue par l'article 31 de la loi du 29 décembre 1926, paraîtra au Bulletin annexe du Journal Officiel.

Pour première insertion. Signé : Edouard HERTZOG.

Etude de M<sup>e</sup> Marcel BRANDA, avoué à Bergerac

**VOL DE COURANT**

Extrait de Jugement Correctionnel

Par jugement du Tribunal correctionnel de Bergerac, en date du vingt-sept avril mil neuf cent quarante-quatre, enregistré, le sieur BURNICHON Claude, 65 ans, armurier, gérant de l'Union des Coopérateurs, à Faux (Dordogne), a été condamné, POUR VOL DE COURANT, à deux mois d'emprisonnement avec sursis, six mille francs d'amende et trois mille francs de dommages-intérêts envers la SOCIÉTÉ ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU SUD-OUEST partie civile.

L'insertion du présent extrait a, en outre, été ordonnée.

Pour insertion. Signé : M. BRANDA, avoué.

Etude de M<sup>e</sup> JOUHET, Docteur en Droit, notaire à Bergerac

**Vente aux Enchères Publiques**

Les 13 et 14 juin 1944, à 9 et 14 heures, au Château de Lestaubière, Pont-Saint-Mamet, commune de Douville, par M<sup>e</sup> JOUHET, notaire à Bergerac, de :

**1° Important MATÉRIEL AGRICOLE.**

comprenant notamment : 4 voitures hippomobiles (dont 1 à roues caoutchonnées), selle et harnais, jongs (dont certains garnis), 2 tombereaux et 6 charrettes à bœufs, épandeur d'engrais, sulfatense à dos et à traction, souffreuse, 2 brabant, 8 charrues, 4 herse, 2 canadiennes, faucheuse, 2 meules, brouettes, diable, tarare, coupe-racines, hache-paille, 3 bascules, balances, scies (à main, passe-partout, circulaire et à ruban), corèmesuses, barattes, ustensiles de fromagerie, accessoires de trayeuse, seaux et cantines à lait, cuves et fût, 2 pompes à vin, bacs de fonte, chaudières, enclume, forge portative, perceuse, étiau, établi de menuisier, moteurs (électrique et à essence), bombes d'ammoniaque et d'acide, sacs de mélange soufré, roues et essieux, petit outillage, planches, ferrailles, bancs de jardin, lits de fer, 2 cuisinières, poêle à bois, échelles dent 1 à coulisse, etc., etc.

**2° CHEPTEL VIF (2<sup>e</sup> jour à 9 h.)**

1 taureau et 17 vaches hollandaises, 2 vaches normandes, 1 bœuf limousin, 1 bœuf charmois, 30 brebis et agneaux environ.

**3° VÉHICULES AUTOMOBILES (2<sup>e</sup> jour à 14 h.)**

Moto-bécane, boulangère Citroën B2, 8 cv, conduite intérieure Voisin C3, 4 cylindres, 23 cv.

Le tout dépendant de la succession vacante de M. le Baron de HEUSCH. Au comptant 20 %, en sus.

JOUHET. Renseignements : 1° Etude de M<sup>e</sup> JOUHET ; 2° Direction de l'Enregistrement de Périgueux ; 3° Château de Lestaubière.

Etude de M<sup>e</sup> Marcel BRANDA, avoué à Bergerac

**VOL DE COURANT**

Extrait de Jugement Correctionnel

Par jugement du Tribunal correctionnel de Bergerac, en date du vingt-sept avril mil neuf cent quarante-quatre, enregistré, le sieur GOSJEAN Victor, 62 ans, cultivateur, demeurant à Maison Neuve, commune de Saint-Alvère (Dordogne), a été condamné pour VOL DE COURANT, à quatre mille huit cents francs d'amende et mille cinq cents francs de dommages-intérêts envers la Société ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU SUD-OUEST partie civile.

L'insertion du présent extrait a, en outre, été ordonnée.

Pour insertion. Signé : M. BRANDA, avoué.

**Foudres, Demi-Muids Cuves, Barriques EN LIES BLANCHE ET ROUGE**

**Tonnellerie DE SA CONTE**

Route de Pombonne, BERGERAC Téléphone 608 Achète tartre blanc et rouge

Etude de M<sup>e</sup> Carlos DUBOUDIN, à Lamothe-Montraval (Dordogne)

**Vente de Fonds de Commerce**

**Deuxième insertion**

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Carlos DUBOUDIN, notaire à Lamothe-Montraval (Dordogne), le treize avril mil neuf cent quarante quatre, enregistré le vingt quatre avril mil neuf cent quarante quatre, folio 38, par le receveur qui a perçu les droits.

Monsieur François BRACHET, cultivateur, et Madame Rose MURIE, épouse de son époux, demeurant au bourg de Lamothe-Montraval.

Ont vendu à Monsieur Christian DUBOUDIN, cultivateur, Madame Jacqueline RAMBAUD, profession, son épouse, demeurant à Lamothe-Montraval.

Un fonds de commerce d'épicerie-Mercerie, sis au bourg de Lamothe-Montraval et comprenant : le nom commercial, l'achalandage et attachés, les objets mobiliers, le matériel, son exploitation, et les marchandises.

Publication de cette vente au Bulletin annexe au Journal Officiel le vingt mai mil neuf cent quarante quatre.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront faites dans les vingt jours de la présente insertion et seront reçues en l'étude de M<sup>e</sup> Carlos DUBOUDIN, notaire.

Cet avis renouvelle celui publié le même jour, à la date de la présente insertion.

Signé : C. DUBOUDIN, notaire à Bergerac.

**Vente de Fonds de Commerce**

**Première insertion**

Aux termes de deux actes reçus par M<sup>e</sup> JOUHET, Docteur en Droit à Bergerac, le premier le dix-neuf cent quarante quatre, enregistré à Bergerac A. C., le cent même mois, folio 47, n° 368, et le vingt sept mai du même mois, enregistré à Bergerac A. C., le tout folio 53, n° 422, Monsieur Charles DROMARD, carrossier, demeurant à Bergerac, rue Duguesclin, a été condamné pour VOL DE COURANT, à quatre mille huit cents francs d'amende et mille cinq cents francs de dommages-intérêts envers la Société ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU SUD-OUEST partie civile.

L'insertion du présent extrait a, en outre, été ordonnée.

Pour insertion. Signé : M. BRANDA, avoué.

Un fonds de commerce de restaurant, vins à emporter, situé au bourg de Lamothe-Montraval, commune de Lamothe-Montraval, département de la Dordogne, a été condamné pour VOL DE COURANT, à quatre mille huit cents francs d'amende et mille cinq cents francs de dommages-intérêts envers la Société ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU SUD-OUEST partie civile.

L'insertion du présent extrait a, en outre, été ordonnée.

Pour première insertion. Signé : M. BRANDA, avoué.

L'Administrateur R. TAILLARD